



Adresse postale:
F.N.E.A.P.L
C/O DOLLFIN SARL
MARINE DE SISCO
20233 SISCO
secretariat@fneapl.com

Tel : 0 971 284 910
Gsm : 06 07 08 95 92

Organisation des Professionnels des Activités de Loisir
A l'attention de son Président
Mesdames, Messieurs les adhérents de OPAL,
ZA du Bisconte,
56680 Plouhinec

Sisco le, 10/03/2015
Réf :2015-069 - FNEAPL - OPAL - TD
LAR n° :

A

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les adhérents
Organisation des Professionnels des Activités de Loisir

Tout d'abord permettez moi de vous remercier de votre invitation à votre réunion du 19 mars. Mais comme j'ai pu en informer M. Le Strat, mon calendrier ne me permettez pas de me joindre à vous.

Je me permets de vous adresser ses quelques lignes pour vous sensibiliser à l'impérieuse nécessité de nous fédérer rapidement dès cette année. Les effets de la Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 prendront effet en 2017, néanmoins la pesée des adhérents de chaque organisation patronale se fera sur l'exercice 2015..... il y a donc urgence.

Je me suis d'abord investi au sein du SNEPL (syndicat de filière la plongée) puis, tout comme vous, j'ai compris que si nous voulions "compter" il nous fallait parler activités de loisirs, j'ai crée en octobre 2010 la FNEAPL et je n'ai de cesse, depuis, de fédérer l'ensemble des activités. Nous avons finis l'année 2014 avec 400 adhérents et à ce jour nous comptons 260 ré adhésions de tout secteur de loisir.

Je me fixe comme objectif au terme de 2015 d'avoir entre 800 et 1000 adhésions.

Vos 18 adhésions (+??) serait donc bien sur les bienvenues. Nous pouvons mettre en place, comme avec le secteur du Surf (SNEFS) une convention d'adhésion qui vous ferait adhérer en groupe avec un tarif préférentiel. Seule obligation ; que les adhésions soient individualisées pour répondre aux obligations de la Loi 201-288, et vous éviter ainsi un commissaire aux comptes. Cela veut juste dire que quelque soit le montant global, il nous faudra y mettre en face le fichier adhérents.

Quel est l'objectif final : **Etre représentatif** au sein de la Convention Collective Nationale du Sport qui traite des relations entre employeurs et salariés, la formation professionnelle,.... **DE NOS ENTREPRISES.**

Sachez qu'a ce jour nous sommes "représentés" par soit le Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA) ou par le Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS) qui est issue du CNOSF et actuellement présidé par un représentant du Football professionnel.

Adhérent de la



Je ne me reconnais pas dans ces représentations, le CNEA étant issu de l'économie sociale et solidaire, le Cosmos des fédérations sportives.

Comme moi les adhérents FNEAPL désirent pouvoir être représentés par leurs pairs.

Nous avons adhéré à la CGPME Nationale pour étoffer nos relations qu'elles soient nationales ou régionales (entre autre avec les prud'hommes). Nous venons d'intégrer la commission AFNOR Plongée, ces exemples pour vous indiquer également que seuls, nous la plongée nous ne pouvions pas, notre budget n'étant pas suffisant.

Demain nous devons parler formation professionnelle, la encore nous sommes exclu du dialogue car non représentatif au sein de la convention collective, il en va de même pour tout nos dossiers ; être représentatifs au niveau national nous ouvrira les portes et débloquera les situations jusqu'au niveau régional.

Pour faire, comme promis, rapide, votre représentativité, notre représentativité ne tient qu'à la seule volonté de nous unir et de nous fédérer. Au niveau local il en va de même. En cas d'adhésion de votre groupement je ne verrais aucune objection de vous donner mandat pour nous représenter au sein des instances régionales.

Dans l'attente de vous rencontrer (au plus vite si nous arrivons à croiser nos agendas) je reste personnellement à votre disposition soit par mail soit par téléphone pour aller plus loin dans mes explications.

Agissons aujourd'hui pour inventer demain, telle est ma devise de cette année 2015. Je compte sur vous pour m'aider à formaliser, dans les faits, cette volonté.

Thierry DOLL
Président de la FNEAPL

Membres de droit du Conseil Administration :

Sont membres de droit les filières fondatrices (ou leurs représentants) de la F.N.E.A.P.L.

Il s'agit de la filière plongée sous marine, de la filière des eaux vives, et de la filière remise en forme.

En sus du Président le conseil d'administration est constitué de :

4 représentants des activités de pleine nature non motorisées (1-terre, 1-air, 1-mer 1-subaquatique)

3 représentants des activités de pleine nature motorisées (1-terre, 1-air, 1-mer)

6 représentants des activités de remise en forme

2 représentants des régions (choisis obligatoirement dans deux activités différentes)